

Le jeudi 12 mars 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 05 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Jean-François DARGERÉ, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Karine NOLL, Mme Orlane LEDENT, M. Franck BACHIMONT, M. Antoine HAMEZ, M. Adrien PRUNET, M. Jean-Michel PINCELOUP.

ABSENTS EXCUSÉS : M. François CLOUET, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Christine ANFRIE, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND,

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, Mme Christine ANFRIE à M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Jérémy RUBICONDO à M. Jean-François DARGERÉ.

Madame Joëlle POMPON est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du **18 décembre 2025**, tel qu'il a été transmis aux conseillers municipaux.

Aucune observation ni de forme, ni de fond n'est formulée. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les décisions du Maire

Une présentation des décisions municipales est faite par Monsieur le Maire. Le conseil municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délibération n° 2024-022 du 14 mars 2024 « délégations du conseil municipal au Maire » au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Tableau récapitulatif analytique des dépenses de fonctionnement engagées par Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal du 18 décembre 2025 pour un montant cumulé de 22 793,03 euros T.T.C., réparti de la manière suivante :

Médiathèque	62,40 €
Technique / Voirie / Espaces verts	12 625,43 €
Administratif	4 466,12 €
Sécurité / Cadre de vie	0 €
Fêtes et cérémonie	5 069,40 €
Entretien / Logistique	569,68 €
TOTAL en € T.T.C.	22 793,03 €

**LISTE DES DECISIONS DU MAIRE SIGNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
EN VERTU DE LA DELIBERATION n° 2024-022 AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

2025-022	Travaux - Fourniture et livraison d'un espace multisports "Pitch'one" R6L - La Croix st Jacques - SPORT ESPACE INNOVATION - 42 550 € HT soit 51 060 € TTC	10/12/2025
2025-023	Travaux - pose jeux Pitch'one et peintures - La croix st Jacques – PJA - 15 800 € HT soit 18 960 € TTC	10/12/2025
2026-001	Travaux - Travaux de réfection du terrain de foot (terrain d'honneur) - PAYSAGE J. RICHARD - 10 341,50 € HT soit 12 409,80 € TTC	19/01/2026
2026-002	Cimetière - Achat d'une concession au cimetière de Toury - Monsieur François H. pour un montant de 200 euros	20/01/2026
2026-003	Travaux - Prestation d'élagage sur le territoire de Toury - année 2026 – Pro paysage - 10 721€ HT soit 12 865,20 € TTC	11/02/2026
2026-004	Cimetière - Achat d'une concession au cimetière de Toury - Madame Christine P. pour un montant de 200 euros	27/01/2026
2026-005	Cimetière - Annule et remplace la décision 2026-004 - Achat d'une concession au cimetière de Toury - Madame Christine P. pour un montant de 200 euros	30/01/2026
2026-006	Sécurité - Convention encadrant la capture et la stérilisation des chats errants - participation aux frais de stérilisation et puces - 30 Millions d'amis	04/02/2026
2026-007	Foncier - Convention d'occupation précaire El M. Bastien POMPON parcelle communale (ZS 14) "La Garenne"	11/02/2026
2026-008	Administration Générale - Fourniture et installation ordinateur portable salle du Conseil municipal - A6TEM - 1 101,25 € HT soit 1 325,48 € TTC	26/02/2026
2026-009	Achats - Vidéoprotection - Contrat de maintenance du système de vidéoprotection - CITEOS - Maintenance préventive 3645 € HT/an et curative 4448€ HT/an	03/03/2026
2026-010	Achats-Marchés publics - Réhabilitation du château d'eau - Avenant n°1 pour réalisation fresque (tranche optionnelle) - TEOS - 16 497 € HT soit 19 796,40€ TTC	09/03/2026

3. Présentation budgétaire 2026 et vote des subventions aux associations années 2026 – Délibérations n°2026-01 à 11

Exposé de : Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'absence de validation définitive des comptes financiers uniques (CFU) par le Service de gestion comptable (SGC) de Châteaudun du budget communal et du budget annexe de l'eau. Seul le CFU du budget annexe de l'assainissement collectif a été reçu le jour-même par les services.

En l'absence de validation définitive, bien que les balances soient correctes pour l'ensemble des budgets, il est impossible d'approuver le CFU.

Monsieur le Maire propose donc de retirer de l'ordre du jour l'ensemble des présentations budgétaires ainsi que le vote des taxes locales. Ces sujets seront à étudier, en séance, par la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire propose également de retirer de l'ordre du jour le vote des subventions aux associations communales, pour l'année 2026 puisque le budget primitif de la Commune n'a pas pu être approuvé.

A l'unanimité les conseillers valident le retrait à l'ordre du jour de ces projets de délibérations.

4. Administration générale – Création d'un aménagement dédié à la jeunesse et réhabilitation des jardins familiaux site de la « Croix Saint-Jacques » – Sollicitation d'une aide financière de la CAF – Décision - Délibération n° 2026-012

Exposé de : Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire,

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide de la CAF et de valider un plan de financement modificatif, dans le cadre du projet d'aménagement d'un équipement sportif dédié à la jeunesse et la réhabilitation des jardins familiaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du dispositif « demande de subvention d'investissement » proposé par la CAF,

Considérant que la Municipalité envisage l'installation d'équipements sportifs et la réhabilitation des jardins familiaux sur le site sis « la Croix Saint Jacques » ;

Considérant que le coût de l'opération est estimé à 478 328,25 € ;

Considérant que la CAF au titre du dispositif « demande de subvention d'investissement » peut prendre en charge une partie du coût de cette installation ;

Considérant alors le plan de financement suivant,

PLAN DE FINANCEMENT			
Détail des principaux postes ou des divers devis		Recettes HT	
Intitulé des dépenses HT	En HT	Financement public	En HT
Jardins familiaux	163 150,00 €	DETR	95 665,65 €
Travaux d'aménagement d'espaces verts	83 750,00 €	DSIL	
Butte phonique	50 883,75 €	CRST / Région	
Installation d'un équipement sportif multi-usage	60 000,00 €	FDI / département	30 000,00 €
Installation plateforme pour l'équipement sportif et la piste athlétisme	79 952,50 €	Fonds de concours CCCB	6 000,00 €
Installation d'un équipement sportif multi-usage	60 000,00 €	CAF	10 000 €

Installation plateforme pour l'équipement sportif et la piste athlétisme	79 952,50 €	Mécénat/ participation privée	12 000,00 €
Piste d'athlétisme	40 592,00 €	Emprunt	
		Auto-financement de la commune	334 662,60 €
TOTAL HT	478 328,25 €	TOTAL HT	478 328,25 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, détaillé ci-avant, pour un montant total d'opération de 478 328, 25 € ;
- **SOLLICITE** une aide via le dispositif « demande de subvention d'investissement », d'un montant de 10 000 € ;
- **DIT** que l'aide ci-avant dénommée est gérée par la CAF et qu'à ce titre la demande d'aide ainsi que le plan de financement qui y est rattachée devront faire l'objet d'une validation par leurs instances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ce point a été maintenu à l'ordre du jour car le dossier de subvention doit être transmis à la CAF, au plus tard, le 31 mars prochain.

5. Ressources humaines – Cadre d'emploi des agents de maîtrise - Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise territorial et modification du tableau des effectifs - Délibération n° 2026-013

Exposé de : Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire,

Monsieur le Maire propose aux conseillers, dans le cadre d'un renforcement des services techniques municipaux à compter du 1^{er} avril 2026, d'approuver l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise ainsi que la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant que la Collectivité souhaite ouvrir un poste d'agent de maîtrise territorial, sur ce grade à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant la déclaration de vacance de poste n°02820260120635 parue sur l'arrêté CDG28 n°2026-PG-06 du 21 janvier 2026 :

- Agent de maîtrise / agent de maîtrise principal 2^{ème} classe

Considérant que les missions dévolues au poste correspondent au grade d'agent de maîtrise ;

Considérant alors qu'il y a eu lieu de procéder à un ajustement du tableau des effectifs de la commune de Toury ;

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 votants) :

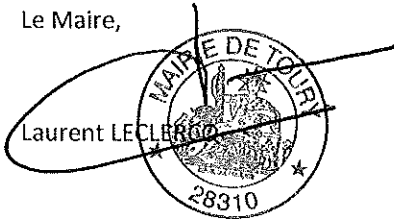
- **CREE** à compter du 15 mars 2026, un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet
- **APPROUVE** le tableau des effectifs modifié tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à gérer les aspects administratifs liés à cette embauche et à signer le (ou les) acte(s) d'engagement correspondant(s) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

6. Tour de table

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire annonce à 20 h 15 la fin de la séance.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Joëlle POMPON